

NOTE

LA DIVISION EN 1959 DE LA PROVINCE SALÉSIENNE DE BELGIQUE

Henri Delacroix

Per l'auspicabile ricostruzione di un evento non marginale — e per tanti aspetti attuale — della storia salesiana in Belgio risulterà indubbiamente prezioso il contributo di D. Henri Delacroix. Basato su fonti attendibili esso rimane disponibile alle più ampie integrazioni, con l'apporto di altre indispensabili documentazioni e congrue elaborazioni. Potrà tenerne conto, fruttuosamente, chi in futuro vorrà tentare una più ampia ricerca critica, ovviamente nel contesto della più vasta e complessa storia del Belgio (n.d.r.).

La province belge est une des plus anciennes provinces de la congrégation des Salésiens de Don Bosco. Elle date de 1904. A cette époque elle possédait déjà un scolasticat de théologie, un des premiers de la congrégation. Avant 1904 les maisons belges dépendaient de la province de Paris érigée en 1896, huit ans après la mort de Don Bosco.

La première des maisons belges fut fondée à Liège en 1891. Elle mérite une mention spéciale, car en fait, elle fut fondée par Don Bosco.

Le secrétaire de Don Bosco, Don Viglietti, raconte, dans son journal personnel, dans quelles circonstances exceptionnelles, le 8 décembre 1887, peu avant sa mort, Don Bosco répondit favorablement à Monseigneur Doutreloux, évêque de Liège, venu une nouvelle fois lui demander des Salésiens pour sa ville. C'est alors que Don Bosco prononça la phrase célèbre: « Nous ne pouvons pas nous égarer; c'est Marie qui nous guide ».¹

Le premier directeur de la maison de Liège fut Don Scaloni, un Italien, et le premier préfet, un Français, le Père Virion. Bientôt une deuxième maison belge vit le jour, à Tournai, en 1895. Don Bosco était venu à quelques kilomètres de là, à Lille, en 1883. Une maison salésienne y avait été fondée

¹ E. CERIA, *Annali della Società Salesiana*, vol. I. Torino, SEI 1941, p. 616.

peu après son passage. Cette proximité facilita sans doute la fondation tour-naisienne. En 1896, une troisième maison, un noviciat, était inaugurée à Hechtel dans le Limbourg belge.

Au tournant du siècle, d'impitoyables lois laïques chassèrent les religieux de France. Beaucoup de Salésiens français vinrent alors en Belgique. Quand la guerre éclata en 1914, il y avait en Belgique dix maisons salésiennes. Elles étaient desservies en majorité par des Salésiens français. Sept de ces maisons étaient situées dans la partie francophone du pays. En pays flamand il y avait le noviciat à Hechtel, le scolasticat de théologie à Groot-Bijgaarden,² et une troisième maison à Gand (Sint-Denijs-Westrem). A propos de cette maison on lit dans le compte-rendu de la réunion du 2 juin 1902 du Conseil supérieur de la Congrégation: « On veut nous donner une maison près de Gand pour laquelle on demande un prêtre français et un prêtre italien qui sache parler le français ».³

En plus de la présence de Salésiens français dans les oeuvres salésiennes belges, il faut rappeler que la culture française était prépondérante en Belgique, notamment après 1830, date de l'indépendance belge. En effet, après la défaite de Napoléon à Waterloo en 1815, la Belgique avait constitué durant 15 ans, avec la Hollande et le Grand-Duché de Luxembourg, le royaume des Pays-Bas.

La prédominance du français s'expliquait aussi par l'industrialisation précoce de la Wallonie. L'important sillon charbonnier qui la traverse tout entière avait donné naissance à son industrie lourde. Malheureusement pour l'Eglise, l'industrialisation créa en Wallonie un prolétariat que le socialisme naissant déchristianisa. La pénurie de vocations sacerdotales et religieuses commença à se faire sentir.

Ces quelques traits esquissent le contexte dans lequel s'inscrit l'oeuvre salésienne.

En août 1914 les Salésiens français furent rappelés sous les drapeaux. Les religieux, ayant été reconnus bons pour servir la France en guerre, revendiquèrent le droit de rentrer en France après la guerre et d'y vivre en communauté.

La province salésienne de Paris reprit vie et nos confrères français regagnèrent l'un après l'autre leur patrie. L'annuaire de la congrégation de 1921 donne encore dix-huit Salésiens français présents en Belgique, sans compter ceux de la maison de Melles qui relevait de la province de Paris et qui subsista

² Au cours de ces pages certains noms flamands seront parfois cités sous leur forme francisée: Groot Bijgaarden = Grand Bigard; Oud-Heverlee = Vieux-Héverlé; Leuven = Louvain; Kortrijk = Courtrai.

Signalons aussi que Heverlee fait corps avec la ville de Louvain et que Oud-Heverlee se situe à seulement 6 km de Louvain.

³ E. CERIA, *Annali...*, vol. III. Torino, SEI 1946, p. 274.

jusqu'en 1962. En 1935 il ne restait plus dans la province belge que deux Salésiens français: A. Auda et E. Magliano.

Signalons, en 1911, le départ de Liège des six premiers Salésiens à destination du Congo belge. Ce groupe fut à l'origine des importantes oeuvres d'Afrique centrale qui, jusqu'en 1959, non seulement relevèrent de la juridiction du provincial de Belgique, mais furent desservies presque exclusivement par des Salésiens belges. Ceux-ci, installés en un premier temps à Elisabethville, essayèrent ensuite dans le Haut-Luapula (Katanga) puis au Rwanda-Burundi.

La province belge fut divisée en 1959 en trois nouvelles provinces: celle de Belgique-Nord, celle de Belgique-Sud et celle d'Afrique centrale.⁴

Cette division se justifiait:

- par le nombre des confrères, environ six cents;
- par la distance entre l'Europe et le Congo belge;
- mais aussi par les difficultés linguistiques propres à la Belgique.

Parlons de ces difficultés.

Si l'on tire une ligne horizontale par le milieu de la Belgique, de Mouscron à Visé, on coupe la Belgique en deux, et on dessine assez exactement la frontière linguistique. Au Nord on parle le néerlandais, au Sud le français. Au Nord habitent les Flamands, au Sud les Wallons. La petite communauté germanophone, à l'Est du pays, ne compte guère que soixante mille ressortissants. Bruxelles constitue, dans le pays flamand, un îlot où l'on parle surtout le français. C'est le paradoxe belge: dans un pays peuplé en majorité de néerlandophones,⁵ environ six millions sur dix, la capitale est en majorité francophone.

Tandis que les Salésiens français quittaient la Belgique, plusieurs Salésiens belges, anciens élèves des maisons de Liège et de Tournai, et donc de formation française, mais dont la langue maternelle était le flamand, citons E. Claeys, L. Deckers, J. Hauben, J. Moermans, C. Nysen, J. De Bruyckere... s'employèrent à ouvrir ou à développer, en pays flamand, des classes de latin⁶ en vue du sacerdoce. Mais, à cette époque, le néerlandais remplaçait progressivement le français dans tout l'enseignement secondaire et universitaire en pays flamand. Je me souviens avoir entendu le discours que tint Monseigneur Cruysberghs, Vice-Recteur de l'Université de Louvain, à l'ouverture de l'année académique 1935-1936. Lui, Flamand, y décernait au Recteur, Monseigneur

⁴ Province de Belgique-Nord = province belge septentrionale (néerlandophone); Province de Belgique-Sud = province belge méridionale (francophone).

⁵ Flamands et Hollandais parlent la même langue, le néerlandais. Dans les pages qui suivent nous appellerons néerlandophones les Salésiens, tant Flamands que Hollandais, oeuvrant en Belgique.

⁶ Nous appellerons « étudiants » les élèves des classes de latin, par opposition aux élèves des écoles techniques et professionnelles.

Ladeuze, Wallon, le titre de « flamandiseur » wallon de l'université de Louvain.⁷ En effet, le dédoublement linguistique de tous les cours venait de s'achever, en application de la loi linguistique de 1932. Dédoublement sur le site de Louvain. Bientôt de jeunes Flamands, ayant fait leurs études en néerlandais, affluèrent au noviciat de Groot-Bijgaarden. Ils vinrent d'Hechtel dès 1924, de Gand à partir de 1930 et de Kortrijk en 1932. Les néerlandophones représentèrent bientôt les deux tiers et parfois les trois quarts de la population du noviciat et des scolasticats.

En bonne logique, des directeurs néerlandophones bilingues furent nommés dans les maisons de formation. Ainsi en 1930 le jeune Père Moermans, Flamand, devint directeur du noviciat en remplacement du Français A. Hinal. Quelques années plus tard ce même P. Moermans, âgé de 38 ans, devenait le premier provincial flamand. Il remplaçait le Wallon A. Smeets qui, en 1931, avait succédé au Français R. Pastol.

Vu le grand nombre de jeunes Salésiens néerlandophones, les supérieurs en envoyèrent dans les maisons d'expression française de Liège, Tournai, Verviers, Remouchamps, et Woluwe-St-Pierre, pour y faire le stage pratique de trois années, le « triennat ». Avant 1940 il n'y avait d'ailleurs que trois maisons flamandes où il était possible de faire ce stage, à savoir: Hechtel, Sint-De-nijs-Westrem et Kortrijk.⁸

Après la guerre la scolarisation se prolongea et se généralisa. Les écoles virent leur population croître rapidement. D'une part, dans les écoles techniques, les Salésiens coadjuteurs étaient devenus rares, et, d'autre part, les maîtres d'apprentissage, externes à la communauté, ne pouvaient être engagés que par groupes importants d'élèves, si bien que les « abbés » portaient une grosse part de la responsabilité de l'éducation des élèves.

A cette époque, l'Etat belge ne subventionnait pas les professeurs des écoles libres d'enseignement général. Nos classes de latin étaient exclusivement tenues par des Salésiens.

Partout donc les abbés du stage pratique, appelés « triennistes », étaient appréciés et pratiquement irremplaçables. Très ardents sur les cours de récréation, ils surveillaient les ateliers, les salles d'étude, les réfectoires, les dortoirs des pensionnaires: ils assistaient les élèves en promenade, aux exercices de piété, etc.. Beaucoup aussi enseignaient.

Les triennistes flamands furent nombreux à accomplir toutes ces tâches dans des maisons d'expression française. Quant aux triennistes francophones,

⁷ Waalse vervlaamser van de leuvense Universiteit.

⁸ La maison de Woluwe-St-Pierre avait « succédé » à l'Institut St Philippe d'Ixelles (Bruxelles) que les Salésiens avaient quitté en 1923. Elle comprenait un enseignement technique et des classes de latin. Elle était « d'expression française ». Vers 1943, les Salésiens joignirent une section flamande à l'école technique.

vu leur petit nombre, ils ne furent jamais envoyés dans les maisons flamandes. L'afflux des jeunes Salésiens flamands dans les maisons « wallonnes » fut providentiel pour le maintien et le développement de ces maisons. A la suite du Pacte scolaire en 1958 il devint possible d'engager des laïcs à tous les postes dans toutes les écoles libres. L'Etat leur versait un subside-traitement.

* * *

Pour saisir la nature du problème linguistique belge et ses conséquences dans tous les domaines, il faudrait parler longuement du « Mouvement flamand ». Je n'ai pas la compétence pour le faire. Disons simplement que c'est un mouvement de renaissance culturelle, économique et politique qui se développa progressivement au sein du peuple flamand dans le cadre de la Belgique unitaire.

Qu'il suffise ici d'affirmer la puissance de ce « risorgimento », de cette lame de fond, qui fut aussi déterminante dans la modification des structures de la province salésienne belge. D'ailleurs, dès la fin de la guerre 1939-1945, quasi toutes les congrégations religieuses masculines de Belgique avaient créé deux provinces, l'une néerlandophone, l'autre francophone.

Vers 1947, un rapport confidentiel me fut demandé par Don Candela, membre du Conseil supérieur de la Congrégation. Il faisait la visite canonique de la province belge et désirait connaître les résultats, positifs ou négatifs, de la division des provinces dans les autres congrégations. Je m'en fus donc interviewer des représentants autorisés des provinces néerlandophones et francophones et j'envoyai mon rapport à Don Candela. J'ai encore très présente à l'esprit l'impression que j'emportai de l'ensemble de mes visites. Les religieux flamands se déclaraient sans problèmes, vu leur nombre généralement important, et les francophones, même peu nombreux, se disaient satisfaits de la séparation.

J'ai dit plus haut que, vu le nombre des jeunes Salésiens néerlandophones, les supérieurs nommaient des néerlandophones bilingues à la tête des maisons de formation, c'est-à-dire du noviciat, des scolasticats de philosophie et de théologie, de la maison pour les Salésiens inscrits à l'université de Louvain. Quelle ne fut pas ma surprise quand, en 1949, le P. Lehaen, provincial, me nomma directeur du scolasticat de philosophie. C'était impensable. Je le déclarai tout net au P. Lehaen qui lui-même était flamand: « Père, pensez-vous que les Flamands soient encore capables d'obéir à un Wallon? ». Le Père m'engagea à accepter l'obéissance. Je venais de passer quatorze années au scolasticat de théologie. Je connaissais les mentalités en présence. Pour prévenir les tensions, il fallait une attention soutenue et une parfaite impartialité, ainsi que la connaissance des deux langues.

Le « Mouvement flamand » demandait pour le peuple flamand le droit à son identité. Il voulait aussi supprimer l'hégémonie que la culture française s'était arrogée dans un Etat belge centralisé. La Flandre cherchait à se libérer

d'une certaine Belgique qui s'était montrée trop marâtre à son égard. La jeunesse flamande était gagnée à cet idéal. Elle était flamande avant d'être belge. Les jeunes catholiques, quant à eux, alliaient tout naturellement le sentiment religieux et le sentiment nationaliste. Leur devise était: Tout pour la Flandre, la Flandre au Christ.⁹

Les scolasticats devaient faire vivre ensemble des jeunes gens qu'unissait le don de soi à Dieu, certes, mais dont les idéaux profanes n'étaient pas pour autant gommés. D'un côté un idéal culturel et politique flamand, de l'autre un patriotisme belge encore ravivé par les deux guerres; patriotisme qui allait de pair avec une ignorance aussi naïve que totale du « Mouvement flamand ».

Incompréhensions et heurts devaient se produire.

De plus il n'était pas aisé de promouvoir, sous le même toit, deux cultures. Je constatai que les esprits plus ouverts s'enrichissaient des apports de l'autre culture, mais que les esprits limités et les caractères moins liants ne trouvaient qu'ennui ou même provocation dans les manifestations de l'autre culture.

On le voit, les maisons belges concernées par les difficultés linguistiques étaient surtout les maisons de formation, les autres maisons étant soit d'expression néerlandaise, soit d'expression française.

Qu'on n'invoque pas l'exemple des scolasticats internationaux. Tout étranger qui, par exemple, s'inscrivait autrefois au scolasticat international de Turin, appelé « La Crocetta », n'avait rien à revendiquer quant à sa langue maternelle; il adoptait, sans plus, l'italien. D'ailleurs comment aurait-il pu traiter avec un Anglais, avec un Slave, ou avec un Sud-Américain sans passer par l'italien? Tandis que dans une maison de formation de Belgique, Flamands et Wallons se trouvaient chez eux, dans leur pays.

Qu'on ne dise pas non plus que l'enseignement de la philosophie et de la théologie, devant se donner en latin, tout problème linguistique était « ipso facto » supprimé.

En 1952, le Père R. Picron, missionnaire au Congo belge, francophone, fut nommé provincial de Belgique. Le Conseil supérieur voulait-il une alternance après les deux provinciaux flamands J. Moermans et Fr. Lehaen qui avaient dirigé la province de 1937 à 1952?

Une question commença à affleurer à la conscience de plusieurs confrères de la province belge: un provincial unique et son conseil pouvaient-ils mener à bien des oeuvres situées dans deux régions profondément différentes? Soucieux de préserver l'esprit de famille on évitait cependant les discussions linguistiques, sauf dans quelques cercles fermés.

En 1954, le nouveau Recteur Majeur, Don Ziggotti 5ième successeur de Don Bosco, visita longuement la province belge. Le 22 mars 1954, jour de

son départ, il tint deux conférences: l'une aux directeurs des maisons, l'autre aux membres du conseil provincial. Encore qu'il fût enclin à maintenir l'unité de la province, il enjoignit néanmoins aux directeurs de réfléchir à la division ou à la non-division de la province. Il ne fallait pas, leur disait-il, attendre des Supérieurs de Turin une solution toute faite. Quant aux membres du conseil provincial il leur demanda d'étudier le problème en conseil et de proposer des solutions.

J'avais assisté aux deux réunions. Je me félicitai de ce que les problèmes linguistiques allaient devoir être débattus là où ils devaient l'être.

Le conseil se composait, à l'époque, du provincial R. Picron, de quatre conseillers dont deux néerlandophones et deux francophones et de l'économe — celui-ci sans droit de vote —. Trois membres du conseil étaient plus âgés, c'étaient les Pères L. Deckers, Flamand, P. Smets, Flamand (Econome), Ed. Potier, Wallon; deux autres, entrés au conseil en 1953, étaient plus jeunes; c'étaient L. van Ewijk, Hollandais, ordonné en 1945 et moi-même, Wallon, ordonné en 1939. Le P. Provincial se situait quant à l'âge entre les premiers et les seconds. Bruxellois francophone, il parlait les deux langues.

Quelques temps après la visite de Don Ziggioiti je demandai au P. Picron si le conseil allait se mettre en devoir de faire l'étude approfondie demandée par le Recteur Majeur. Le P. Picron invita alors chaque conseiller à rédiger et à exposer, en réunion de conseil, un rapport sur le sujet. Chacun se voyait contraint de mettre cartes sur table.

Je fus le premier à répondre à l'invitation du P. Provincial. Sans doute étais-je le plus motivé. Depuis mon ordination j'avais enseigné dix ans au scolasticat de théologie, et depuis 1949 j'étais directeur du scolasticat de philosophie. J'exposai donc les difficultés propres aux maisons de formation. Les problèmes linguistiques y étaient particulièrement ressentis. J'ajoutai que les Salésiens francophones estimaient pouvoir mieux assumer leurs responsabilités de « clergé indigène » dans la région francophone s'ils devenaient autonomes. Un provincial unique et son conseil ne pouvaient plus épouser parfaitement deux situations aux composantes trop hétérogènes, etc..

La présentation des rapports (j'ignore ce qu'ils sont devenus) eut pour avantage de faire mieux connaître les convictions de chacun des membres du conseil. Citons à ce sujet le procès-verbal de la réunion du conseil tenue le 13 janvier 1955.¹⁰

P.V. 13.01.1955

1) Séparation de la province belge en deux provinces.

Sur invitation du Supérieur Majeur Don Ziggioiti, la question a été discutée dans les deux précédentes réunions:

¹⁰ Dans la suite de cet article les initiales P.V., suivies d'une date, introduiront des extraits des procès-verbaux des réunions du conseil provincial.

- faut-il une séparation partielle ou une séparation totale?
- faut-il commencer par nommer un vice-inspecteur de langue maternelle différente de celle du P. Inspecteur? ¹¹

On le voit, la démarche est hésitante. Pourtant le problème n'était pas neuf. Il avait déjà été posé le 4 avril 1938 au cours d'une réunion du conseil provincial durant laquelle le conseil avait donné son accord de principe pour la création de deux provinces, l'une wallonne, l'autre flamande. Le rapport de la réunion ajoutait: « Le premier point à réaliser serait la création de deux noviciats ».

Mais la seconde guerre mondiale entre-temps était survenue. Ce fut seulement en 1948 qu'un noviciat fut ouvert pour les francophones en pays wallon, à Mont-St-Guibert puis transféré en 1950 à Blandain, non loin de Tournai. Groot-Bijgaarden resta le noviciat des néerlandophones.

Un mois à peine après sa réunion de janvier, le conseil reparle de la division.

P. V. 10.02.1955

2) Séparation de la province belge:

a)

b) Scolasticat de théologie.

Le Conseil est d'avis qu'il faudra organiser deux scolasticats distincts. Il faudra chercher une nouvelle propriété dans les environs de Louvain ou dans le Brabant wallon.

c) Scolasticat de philosophie.

Le projet de réunir le scolasticat de philosophie avec le noviciat semble assez favorable:

Grand-Bigard servirait pour la section flamande,
Grand-Halleux servirait pour la section française.

Des recherches furent entreprises en vue d'installer les « théologiens » wallons à Louvain. Elles n'aboutirent pas. Entre-temps nous reçûmes la visite de Don Antal, Catéchiste général de la Congrégation. Parlant de la division de la province il dit: « Ce problème doit être résolu pour pouvoir gouverner. Au-delà de 300 confrères il faut diviser une Inspection ». P.V. 16-6-1955.

Aux vacances d'été de 1955 les philosophes néerlandophones quittèrent Grand-Halleux pour Groot-Bijgaarden et les novices de Blandain s'installèrent à Grand-Halleux.

¹¹ Les mots « inspecteurs et inspection » désignaient, chez les Salésiens, le provincial et la province.

Dans le même temps une autre question se posait avec une acuité grandissante. Après la division, à quelle province irait l'unique maison de Bruxelles située dans la commune de Woluwe-St-Pierre? ¹² Si les Salésiens divisent leur province unitaire, il leur faudra deux maisons provinciales à Bruxelles, car Bruxelles est la capitale tant des Flamands que des Wallons.

Les Salésiens flamands, de loin plus nombreux et mieux organisés pour la propagande, semblaient tout désignés pour bâtir à Bruxelles une école technique flamande qui deviendrait leur maison provinciale. La maison de Woluwe-St-Pierre redeviendrait alors exclusivement francophone comme avant la guerre.

Le conseil sembla d'abord s'orienter dans ce sens. On prospecta dans certaines communes de Bruxelles où la population flamande était plus dense.

P.V. 26.04.1956

1) Terrains pour école professionnelle à Molenbeek ou Anderlecht.

a) Terrain à Koekelberg, Av. Dr. Benes. Convient moins, situé hors de l'agglomération.

b) Terrain à Anderlecht: près de l'église St Guidon.
Ne convient pas (trop étroit, entièrement enfermé).

c) Terrain à Molenbeek, Cité Sotteau, donnant environ 80 m. sur la chaussée de Gand, situé contre le chemin de fer, terrain plat, environ 5 à 6 Ha. Bonne situation. Appartient aux Hospices de Bruxelles.

d) Rue Rempart des Moines. Ancien institut des Soeurs de la Charité de Gand. Bâtiments très vieux et humides.

On visitait, mais on ne concluait pas...

En effet, beaucoup de Salésiens flamands voulaient que Woluwe-St-Pierre restât à la province du Nord.

Je me souviens aussi d'une visite à La Grande Espinette, lieu-dit situé au Sud de Bruxelles. Il y avait là une bâtisse relativement petite. Le P. Deckers estimait possible d'y loger le provincial de Belgique-Sud et la section (francophone) des « étudiants » de Woluwe-St-Pierre. La proposition fut rejetée: la maison provinciale de Belgique-Sud devait être dans Bruxelles; trop d'intérêts étaient liés à cette situation dans la capitale.

Quant à la suggestion de créer une école technique flamande à Bruxelles, elle ne trouva aucun écho chez les membres néerlandophones du conseil provincial. Cela devint peu à peu parfaitement évident.

Pourtant il faudrait bien un jour ou l'autre sortir du dilemme: ou Woluwe-St-Pierre irait à la province du Sud et alors il faudrait créer une deu-

¹² L'agglomération bruxelloise compte dix-neuf communes.

xième maison à Bruxelles où résiderait le provincial du Nord, ou Woluwe-St-Pierre irait à la province du Nord, et alors il faudrait bâtir une deuxième maison à Bruxelles pour les latinistes de Woluwe-St-Pierre et pour le provincial du Sud. Le problème de Bruxelles II était posé.

Deux thèses contradictoires s'affrontaient:

A. - Woluwe-St-Pierre doit aller à la province du Sud:

a) parce que la section gréco-latine pour les vocations est exclusivement francophone;

b) parce que la population de la commune de Woluwe-St-Pierre est en majorité francophone;

c) parce que la maison de Woluwe-St-Pierre, « héritière » de l'Institut St Philippe, francophone, a toujours été francophone depuis sa fondation en 1923, Ce n'est qu'en 1943 qu'on ajouta une section flamande à l'école technique;

cl) parce que les bienfaiteurs, dont la présidente est Son Altesse la Princesse de Mérode, sont presque tous francophones;
etc..

B. - Woluwe-St-Pierre doit aller à la province du Nord:

a) parce que la maison de Woluwe est pratiquement tenue par des Salésiens flamands depuis longtemps, du moins pour ce qui regarde l'école technique. Il suffit de consulter la liste des directeurs de la maison et celle des conseillers professionnels. De plus, en raison de la section flamande et des pensionnaires flamands à l'école technique, il faut des Salésiens bilingues. Or les Salésiens francophones bilingues sont inexistantes;

b) parce que les Salésiens francophones n'arrivent même pas à tenir leurs propres maisons sans l'aide de Salésiens néerlandophones;

c) parce qu'il est plus facile de déménager la petite section gréco-latine que de créer une école technique, surtout avec un ministre socialiste comme Léo Collard, ministre de l'Education nationale (1954-1958) qui fait la guerre à l'école libre;

etc..

Ajoutons qu'une partie de l'opinion publique flamande croyait à la conquête définitive de Bruxelles par les Flamands. En fait, à trente ans de distance, il faut constater que la proportion « francophones-néerlandophones » à Bruxelles est restée inchangée.

Quelques jours avant la réunion du 26 avril dont, ci-dessus, nous avons cité le rapport, deux autres réunions importantes avaient eu lieu à Woluwe-St-Pierre. Don Fedrigotti, Préfet général de la Congrégation, les avait présidées. Nous possédons le compte-rendu de chacune de ces deux réunions. Transcrivons les passages qui concernent notre sujet.

Réunion des directeurs.

P.V. 20.04.1956

Je suis venu, dit Don Fedrigotti, pour étudier la question de la séparation. Il faut séparer à cause des difficultés linguistiques, et à cause du grand nombre des confrères.

— Etes-vous d'accord pour reconnaître cette séparation nécessaires?

— Tous sont d'accord.

Reste à étudier la manière de faire cette séparation. Les points qui font difficulté son Woluwe, Héverlé, Vieux-Héverlé. On étudiera.

Réunion du conseil provincial.

P.V. 20.04.1956

1) *Division de l'Inspection:*

a) Nécessité de la division.

A la demande de Don Fedrigotti, Mr. l'Inspecteur et tous les Conseillers déclarent cette division inévitable et nécessaire.

b) Date de la division de la province.

...Une occasion opportune serait le changement de l'Inspecteur en 1958.

c) Problèmes difficiles restent à régler:

Woluwe

Don Fedrigotti conseille d'ouvrir une seconde maison à Bruxelles; il y aurait une maison pour les Wallons et une pour les Flamands...

Vieux-Héverlé et Héverlé

Don Fedrigotti se demande s'il n'y aurait pas perte inutile de personnel en faisant un scolasticat (de théologie) pour les confrères wallons. Ne serait-il pas utile d'aller à Lyon?

Mr. l'Inspecteur signale la difficulté dans le fait que nos abbés en Belgique font 18 mois de théologie à la caserne du C.I.B.I. à Alost,¹³ et que ces études suivent un cycle spécial auquel nous avons dû nous conformer. On signale d'ailleurs qu'il faudra quand même une maison pour les universitaires d'expression française.

¹³ C.I.B.I. Centre d'Instruction pour Brancardiers-Infirmiers. Il était organisé par l'armée belge pour le service militaire des séminaristes et des religieux. La Hiérarchie catholique y avait organisé des cours de théologie.

Abandonnons un moment le problème de Woluwe pour voir comment fut résolu celui de Vieux-Héverlé et Héverlé.¹⁴

Comme il a été dit plus haut, les recherches pour trouver, à Louvain, une maison pour les théologiens francophones demeurèrent vaines. Alors on proposa de copier la solution trouvée pour les scolasticats de philosophie et les noviciats. Nous avons deux maisons proches de Louvain, toutes deux en service. Il suffisait de réunir les théologiens et les universitaires néerlandophones, plus nombreux, dans la grande maison d'Oud-Heverlee et les théologiens et universitaires francophones, moins nombreux, dans la maison d'Héverlé, plus petite. Les universitaires flamands pourraient trouver à Héverlé un pied-à-terre pour le repas de midi.

Cette solution apparemment simple fit problème.

P.V. 16.06.1956 (Il faut noter que parmi les conseillers il y avait le directeur d'Oud-Heverlee et celui d'Heverlee).

On arrive à un point assez difficile: les maisons d'Héverlé et de Vieux-Héverlé.

Que deviendront ces deux maisons une fois la province séparée?

Après de multiples questions parfois un peu difficiles à résoudre et à s'entendre (sic), on arrive aux décisions suivantes:

Vieux-Héverlé pour la province du Nord, comprendrait les théologiens d'expression flamande;

Héverlé pour la province du Sud, comprendrait les théologiens et universitaires d'expression française, plus les universitaires flamands, en attendant l'ouverture d'une maison pour ces derniers. A noter que la province « indivisée » procurera une maison aux universitaires flamands.

Aux vacances d'été de 1956 les théologiens francophones quittèrent Vieux-Héverlé pour Héverlé. Le problème linguistique n'existait plus à Oud-Heverlee déclarée maison d'expression néerlandaise. L'annuaire donne 57 confrères, dont 7 militaires, pour Oud-Heverlee. La maison d'Héverlé fut déclarée d'expression française, mais les universitaires flamands y demeurèrent et firent bien voir que le problème linguistique subsistait. L'annuaire donne 36 confrères, dont 7 militaires, pour Héverlé.

Cette situation se révéla boiteuse et ne dura qu'un an. L'annuaire pour l'année scolaire 1958-1959 renseigne les universitaires flamands à la maison d'Oud-Heverlee.

¹⁴ Vieux-Héverlé = scolasticat de théologie; Héverlé = maison pour les Salésiens inscrits à l'université de Louvain.

Louvain était encore à cette époque l'université unique où vivaient côte à côte Facultés françaises et Facultés néerlandaises. Cet état des choses expliquait la présence à Héverlé (jouxant Louvain) des universitaires et des théologiens francophones.

Toutefois les théologiens francophones ne firent pas long feu à Héverlé. Dès l'automne 1958 le scolasticat de théologie fut dissout par les Supérieurs de Turin. Dix étudiants furent envoyés au scolasticat de théologie de Bollengo (Italie). Mais dès 1959 tous les « théologiens » del Belgique-Sud étaient regroupés au scolasticat de Fontanières (Lyon).

Que devinrent les professeurs du scolasticat d'Héverlé? Le P. Tylawskyj reprit des études à l'Institut Pontifical Oriental à Rome; le P. Gustave Ledere devint professeur à la Faculté de Droit Canon du P.A.S. à Rome, et en 1960 le Père J. Cambier fut nommé professeur à l'université Lovanium de Kinshasa. Dès Pâques 1958 le P. Delacroix avait été nommé directeur de la maison de Liège, tandis que le Père A. Gillet restait à Héverlé comme directeur des universitaires francophones.

Revenons au problème de Woluwe-St-Pierre. Il fallait sortir d'un dilemme, disions-nous. On en sortit d'une façon tout à fait inattendue. Un jour, sans avoir prévenu personne, le P. Provincial invita les membres du Conseil, les mêmes que ceux qui sont cités à la page 280 ci-dessus, à se prononcer, par vote secret, sur l'appartenance future de la maison de Woluwe-St-Pierre.

P.V. 06.02.1957

4) Destination future de Woluwe...

Le Conseil déclare être favorable à ce que la maison de Woluwe, en raison de l'abondance du personnel d'expression flamande, fasse partie de la province du Nord, mais:

- 1) cette maison de Woluwe assurera, avec la province actuelle entière, l'établissement complet, dans le Grand Bruxelles, d'une maison inspectoriale d'expression française et de la maison d'études qui y sera jointe (humanités de Woluwe).
- 2) ...Ces propositions ont été votées à l'unanimité.

Ce texte appelle deux remarques.

1) Il restait bien peu de temps à « la province actuelle entière » pour réaliser « l'établissement complet... d'une maison inspectoriale d'expression française ».

Don Fedrigotti n'avait-il pas envisagé la division de la province à la fin du mandat du P. Picron en 1958; or on était en 1957.

2) La promesse d'assurer « l'établissement complet » soulignait ce qu'estimaient devoir faire la maison de Woluwe et la province du Nord pour respecter la justice distributive à l'égard de la province du Sud.

Une question vient spontanément à l'esprit. Comment expliquer que, malgré la présence de 3 francophones sur 5 votants (l'Econome n'avait pas le droit de vote), il y ait eu un vote unanime attribuant Woluwe-St-Pierre à la province du Nord?

Nous croyons pouvoir répondre que:

1) les francophones s'étaient rendu compte que les conseillers néerlandophones, même s'ils l'avaient voulu, n'auraient pas pu, « devant leur opinion », prendre l'initiative de bâtir une maison provinciale flamande et de donner Woluwe-St-Pierre aux francophones;

2) les engagements pris par le Conseil entier garantissaient la construction d'une maison pour le provincial du Sud et pour les latinistes de Woluwe;

3) l'on piétinait depuis des mois et qu'il fallait débloquer une situation qui s'éternisait;

4) il fallait éviter les affrontements stériles.

Après ce tournant décisif on aurait dû aussitôt prendre des mesures efficaces et mettre Bruxelles II en chantier.

Or, tout au contraire, il y eut un long passage à vide.

— Parce que personne ne fut désigné pour mettre en route la nouvelle fondation.

— Parce que le Provincial et les principaux responsables de la province (les Pères Deckers et Smets) se trouvèrent devant un calendrier très chargé.

En effet, dans la perspective de l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958, Don Ricceri, membre du Conseil supérieur de la Congrégation, vint en Belgique vers Pâques 1957. Don Favini, secrétaire général des Coopérateurs salésiens, l'accompagnait. Ils animèrent, entre autres activités, deux journées d'étude pour tous les directeurs de nos maisons réunis à Oud-Heverlee les 25 et 26 avril 1957- Le sujet traité: Le Coopérateur salésien.

Le Père Deckers fut nommé délégué général pour la préparation d'un congrès salésien qui se tiendrait du 6 au 8 juin 1958 dans le cadre de l'Exposition.

A la mi-juin 1957 le P. Provincial dut prendre un mois de repos; il fut remplacé par le P. Deckers.

Le 4 octobre le P. Provincial partit en Afrique pour un long voyage d'inspection. Le P. Smets, Econome provincial, l'accompagnait. Avant de partir le P. Provincial prit néanmoins certaines dispositions.

P.V. 04.09.1957

6) Constructions et terrains.

Sont nommés responsables:

a) pour Heverlee II et Oud-Heverlee: Mr. l'abbé Deckers L.

b) pour Woluwe-St-Pierre et Bruxelles II: Mr. l'abbé van Ewijk L.

c) pour Wremde: Mr. l'abbé Smets P.

Ce jour-là, le P. Potier, conseiller professionnel à Remouchamps depuis 1954, assista pour la dernière fois à une réunion du Conseil provincial. Il fut remplacé à ce poste par le P. J. Gilson, directeur de la maison de Tournai depuis 1955.

Le P. Leo van Ewijk venait tout juste d'être nommé directeur de la maison de Woluwe-St-Pierre où il ne resta d'ailleurs que deux ans. Pendant son directorat furent construits à la maison de Woluwe-St-Pierre:

- un atelier d'imprimerie;
- un atelier d'électricité et des classes;
- un bâtiment pour les Soeurs;
- des agrandissements pour la Centrale.¹⁵

Des emprunts furent contractés, avec l'accord du Conseil provincial, pour financer ces constructions qui étaient d'ailleurs en projet sous le directorat du prédécesseur du P. van Ewijk, le P. Pierre Paelinck.

A en croire le registre des rapports du Conseil provincial, il n'y eut pas de réunion de ce Conseil entre le 2 octobre 1957 et le 19 février 1958, le P. Provincial poursuivant son voyage d'inspection en Afrique centrale.

P.V. 19.02.1958

6) Le Chapitre Inspectorial, en préparation du Chapitre Général.

Il aurait lieu à Woluwe le 9 avril.

Le lendemain 10 avril aurait lieu la réunion du Congrès de l'Exposition (directeurs, délégués des secteurs du Congrès, catéchistes).

Bruxelles II est au point mort. La preuve en est que le P. Provincial fit en juin 1958 la curieuse proposition rapportée dans un compte-rendu du Conseil:

P.V. 25.06.1958

4) Dédoublément de Woluwe.

Le Rév. Père Provincial demande aux membres du Conseil d'étu-

¹⁵ « Don Bosco Centrale » est le nom de la maison provinciale de la province de Belgique-Nord. Elle jouxte la maison de Woluwe-St-Pierre.

dier la possibilité d'établir les étudiants sur une partie du terrain au fond de la propriété.

Le projet reviendra en discussion à la prochaine réunion.

Jusque là le rapport écrit de la main du secrétaire du Conseil, le Père P. Smets. Suit un post-scriptum écrit par le P. Provincial: « N.B. Le projet ne fut pas retenu par le Conseil » signé R.-M. Picron.

Durant les vacances d'été le P. Provincial assista au XVIIIème Chapitre général à Turin. Le délégué de la Province était le P. Deckers.

Ils revinrent du Chapitre général avec une nouvelle importante:

P. V. 28.08.1958

1) Renouvellement de la charge de Mr. Picron R. comme provincial. Par décret du Chapitre supérieur de Turin, en date du 9 août, le mandat de Mr. Picron R. comme provincial est renouvelé pour un terme de six ans. (Chapitre = Conseil).

Bruxelles II paraît enfin à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 28 octobre 1958, et ce au point 15 « Bruxelles II: terrains à Woluwe-St-Lambert » sans plus, mais le P.V. de cette réunion est absent du registre. Pourtant je me souviens très bien d'une réunion du conseil au cours de laquelle un architecte de Louvain, Monsieur V. Broos, nous parla d'une briqueterie d'environ 6 Ha en liquidation. Elle appartenait à une veuve.

Mr. Broos s'offrit à proposer à cette dame de lotir le pourtour de la briqueterie et de vendre le centre du terrain aux Salésiens qui désiraient y bâtir un collège.

Sa démarche devait aboutir.

Nous possédons un certain document rédigé en bonne et due forme: c'est le compromis de vente du terrain situé au centre de ladite briqueterie. Ce document fut signé le 23 décembre 1958. La date limite pour la signature de l'acte authentique et du paiement y était fixé au 23 mars au plus tard. Bruxelles II était né.

Dès lors se posa non seulement le problème du financement de Bruxelles II, mais aussi celui de la répartition des charges de la province unitaire entre les deux nouvelles provinces à venir.

Le P. Smets, Econome provincial prépara un projet de répartition de ces charges. Il le soumit au Conseil réuni le 3 décembre 1958.

Quelle était la situation financière devant laquelle se trouvait le P. Smets? On peut la résumer comme suit:

- 1) D'une part il fallait installer rapidement à Bruxelles II:
 - la section des étudiants de Woluwe avec son internat;
 - les services de la province méridionale.

Le terrain était à acheter. Or tant pour l'achat du terrain que pour les bâtiments à construire on n'avait pas un sou de réserve.

Il faudrait donc tout emprunter.

Le 7 février 1959 le Conseil estimera qu'il faudra commencer par contracter un emprunt de vingt millions pour Bruxelles IL

2) D'autre part la province unitaire avait pris à sa charge:

— les emprunts nécessaires pour lancer les maisons de Halle et Helchteren dépourvues de moyens propres, à leurs débuts;

— les emprunts pour l'installation de ses services (D. Bosco-Centrale) et pour Heverlee IL

L'Econome provincial proposa au Conseil la solution suivante:

La Province du Nord rembourserait les emprunts contractés pour Halle, Helchteren, Heverlee II e Don Bosco-Centrale puisque la maison de Woluwe-St-Pierre était dévolue à la Province du Nord.

La Province du Sud assumerait les emprunts, dont les montants ne pouvaient être prévus, pour construire Bruxelles II et d'abord l'emprunt de 3.500.000 F pour l'achat du terrain de Woluwe-St-Lambert, ainsi que l'emprunt de 650.000 F auprès du Comptoir d'Escompte de Liège.

Attendu que la maison de Woluwe-St-Pierre récupérerait les locaux des étudiants et de la communauté francophone, elle participerait aux charges de la construction de Woluwe-St-Lambert.

Attendu que le Provincial du Nord aurait sa maison toute prête (D. Bosco-Centrale) la Province du Nord participerait aussi aux charges de la construction de la maison provinciale du Sud.

Les parts de la Province du Nord, de la Province du Sud et de Woluwe-St-Pierre seraient à fixer plus tard.

La Province du Sud coopérerait aussi à l'installation d'Heverlee IL

Les propositions du P. Smets furent acceptées:

P.V. 03.12.1958

5) Achat de terrain et construction d'une maison pour le Provincial et les étudiants de la section française. Pour compléter les décisions prises au Conseil du 6-2-1957:

a) Le Conseil autorise l'achat d'un terrain à Woluwe-St-Lambert et d'y construire une maison pour le Provincial et pour les étudiants. Les dépenses occasionnées devront être couvertes par des emprunts dont le remboursement, en 3 parts, serait assuré par les deux inspections et par la maison de Woluwe. Les parts proportionnelles exactes de chacun seront à fixer ultérieurement.

b) L'Econome provincial fait l'exposé des emprunts dont l'Inspection actuelle a la charge. Les remboursements resteront à la charge de l'Inspection où ces maisons sont établies. L'emprunt au

Comptoir d'Escompte de Liège est le seul qui est à charge de la Province du Sud.

c) Le Collegium Don Albera — Heverlee II — quant au remboursement des emprunts à l'Union Minière du Haut Katanga (U.M.H.K.) et ceux à faire pour la construction de la maison pour les universitaires flamands, il est à charge des deux Provinces (décision du Conseil au 16-5-1956).

Note:

A peu près toutes les maisons tant de la province du Nord (St-Denijs, Hechtel, Oud-Heverlee, St-Pieters-Woluwe...) que de la province du Sud (Liège, Blandain, St-Georges S/M, Tournai, Verviers) avaient contracté des emprunts. Ils n'étaient pas pour autant à la charge des provinces. Un rapport établi pour la province du Sud concernant l'année 1960-1961 donne un total d'emprunts s'élevant à 18.995.000 frs, non compris ceux pour Woluwe-Saint-Lambert.

Le 11 mars 1959 la maison de Woluwe-St-Lambert fut érigée en A.S.B.L. (association sans but lucratif). Ses statuts parurent aux Annexes du Moniteur belge du 21-3-1959 sous le titre d'« Institut Notre-Dame Auxiliatrice ». Ce fut cette ASBL qui contracta des emprunts au fur et à mesure de l'avancement des travaux. La province unitaire n'avait pas contracté l'emprunt de vingt millions dont il est fait mention au P.V. du 7-2-1959.

Le 23 septembre 1960 la province de Belgique-Sud fut aussi érigée en ASBL sous le titre « Oeuvres de Don Bosco - Province belge méridionale ». Ses statuts parurent aux Annexes du Moniteur belge du 27-10-1960.

Le 9 septembre 1965 l'ASBL « Institut N.-D. Auxiliatrice » changea son nom en ASBL « Collège Don Bosco... » (Annexes au Moniteur belge du 23-9-1965).

Le Recteur Majeur et son Conseil prirent définitivement position vis-à-vis du problème de la division de la province belge.

P.V. 23.02.1959

Par sa lettre du 11.02.1959 le très Rév. Don Ziggotti déclare:

a) que l'Inspection belge actuelle sera divisée en trois: la partie wallonne, la partie flamande, et la partie d'Outre-Mer;

b) que la maison de Woluwe-St-Pierre passera à l'Inspection du Nord, tandis que Woluwe-St-Lambert deviendra maison inspectoriale du Sud.

Un partage on ne peut plus équitable: d'un côté Woluwe-St-Pierre, de l'autre Woluwe-St-Lambert. Seulement d'un côté tout est fait, de l'autre tout est à faire.

Pour préciser la collaboration que la province du Nord et la maison de Woluwe-St-Pierre devaient apporter à la construction de Bruxelles II, selon

les décisions prises le 3 décembre 1958 par le Conseil provincial, le P. Picron, quelques mois plus tard, s'entoura d'« hommes nouveaux » non mêlés aux tractations antérieures. Ce furent:

- Monseigneur Fr. Lehaen, à cette époque Vicaire Apostolique de Sakania;
- le R.P. Grijspeert, provincial du Nord, nouvellement nommé;
- le R.P. Peerlinck, provincial d'Afrique centrale, nouvellement nommé;
- le R.P. Coenraets, provincial du Sud, nouvellement nommé;
- le R.P. Picron, provincial sortant.

Ils se réunirent les 11, 12 et 13 août 1959 à Woluwe-St-Pierre. Le rapport de cette session a été dactylographié. La province méridionale en possède un seul exemplaire frappé au papier carbone. Il a pour titre: REUNION AU SOMMET.

La réunion au sommet traite divers problèmes, notamment le partage des frais de construction de la maison de Woluwe-St-Lambert. A cet effet elle établit certains critères de partage, entre les trois partenaires: les deux nouvelles provinces belges, et la maison de Woluwe-St-Pierre.

La province d'Afrique centrale, pour sa part, ne réclama rien... Elle n'imaginait pas la situation politique qui allait se créer au Congo belge à très bref délai. Durant l'été 1960 l'indépendance du Congo belge fut proclamée. On avait pronostiqué un lent processus de décolonisation; celui-ci au contraire fut foudroyant.

La fin de la Colonie du Congo belge, devenu l'Etat indépendant du Zaïre, fut grosse de conséquences pour les Missions. Heureusement pour la province d'Afrique centrale, la province flamande put continuer à envoyer des missionnaires. Aujourd'hui encore, près de la moitié des confrères d'Afrique centrale sont des Salésiens flamands.

Les évaluations de la « Réunion au sommet » concernant les charges respectives des deux provinces et de la maison de Woluwe-St-Pierre aboutirent à l'article 14 du rapport. Nous le transcrivons:

14) Décision d'ensemble.

a) L'article 12 impose au Nord	16.250.000 F ¹⁶ payables au Sud;
L'article 13 impose au Sud	2.500.000 F ¹⁷ payables au Nord;
Décompte fait, l'Inspection du Nord paiera au Sud	13.750.000 F
dont la « Centrale » versera	9.750.000 F
et Woluwe-St-Pierre	4.000.000 F

¹⁶ Ci-après il ne sera question que de francs belges.

¹⁷ C'est la quote-part pour Heverlee II

b) Si le prix de la construction à réaliser à Woluwe-St-Lambert devait dépasser sensiblement les prévisions sus-indiquées, la différence serait à charge des deux Inspections...

c) Ces dettes seront considérées comme absolument *privilegiées* et de toute urgence.

Quel fut « le suivi » de la Réunion au Sommet? Trois des membres de la « réunion » repartirent pour l'Afrique. Seuls demeurèrent en Belgique les Pères Grijspeert et Coenraets. Il leur incomberait donc de veiller à l'application des décisions de la « Réunion au Sommet ».

Avec l'année scolaire 1959-1960 commença la mise en place des structures des trois nouvelles provinces.

Le P. Grijspeert s'installa dans la maison provinciale existante de Woluwe-St-Pierre. Le P. Peerlinck s'établit à Elisabethville.¹⁸ Le P. Coenraets se fixa provisoirement à Héverlé I.

Les conseillers provinciaux se nommaient:

— pour l'Afrique centrale: R. Picron, Ch. Van Lommel (Econome), R. Beckers, et H. Renckens;

— pour la Belgique-Nord: L. Deckers, P. Smets (Econome), L. van Ewijk, P. Van de Venne et J. Debusscher;

— pour la Belgique-Sud: J. Manguette (Econome), J. Gilson, J. Renson et H. Delacroix.

Les étudiants de Woluwe-St-Pierre, la section des vocations tardives, qui avait été transférée à Woluwe à partir de la maison de St-Georges S/M en 1959, les confrères qui s'occupaient des uns et des autres, ainsi que les confrères des services provinciaux du Sud, continuèrent à vivre à Woluwe-St-Pierre en attendant Bruxelles II. Ils relevaient de la province méridionale. Les confrères payaient une redevance pour le logement et pour la nourriture.

La bénédiction de la première pierre de la maison de Woluwe-St-Lambert eut lieu le 21 juin 1960, fête de St Louis de Gonzague, par Monseigneur Schoenmaeckers, évêque auxiliaire de Son Eminence le Cardinal Van Roey, archevêque de Malines.

A présent parcourons rapidement les étapes du financement des constructions de Bruxelles II.

Un premier emprunt fut contracté, au début de l'année 1959, pour l'achat du terrain, auprès de la Kredietbank. Il s'élevait à trois millions et demi de francs.

Trois autres emprunts, respectivement de huit, sept et trois millions, furent contractés les 7 décembre 1960, 24 avril 1961 et 22 mars 1962, auprès

¹⁸ A partir de 1965 cette ville s'appela Lubumbashi.

de la Compagnie Belge d'Assurances Générales. Ils étaient assortis de contrats d'assurance-vie concernant quelques jeunes confrères.

Dès 1963 on décida de résilier ces contrats d'assurance-vie. A cette fin un emprunt de 25 millions fut contracté le 22 novembre 1963 auprès de la Caisse Hypothécaire Anversoise. Il servit d'abord à rembourser les prêts reçus de la Compagnie Belge d'Assurances Générales et à racheter les polices d'assurance-vie, soit pour un total de 14.436.691 F.

Cet emprunt de 25 millions fut successivement rechargé de 5.400.000 F en 1965 et de 7 millions le 20 mai 1966. L'emprunt total s'éleva ainsi à 37,4 millions. Il s'y ajouta des emprunts privés. Ce fut le P. Manguette, Economiste provincial, qui mena courageusement toutes ces opérations. L'emprunt total de 37,4 millions ne sera remboursé intégralement qu'en 1985.

Quant aux quotes-parts de la Province du Nord et de la maison de Woluwe-St-Pierre, elles s'échelonnèrent de 1959 à 1966.

La Province du Nord, en fin 1963 avait versé 4.125.000 F auxquels s'ajoutèrent au cours des années 1964 et 1965, deux millions et demi de frs. Le solde versé en septembre 1966 s'éleva à 2.242.354 F.

La maison de Woluwe-St-Pierre avait versé en fin 1963 environ la moitié de sa quote-part et en 1966 le solde.

La Province méridionale délivra, en date du 30-9-1966, deux quittances. L'une reconnaît que la Province du Nord a versé au Sud la somme totale de 9.661.568 F, et l'autre que la maison de Woluwe-St-Pierre a payé les quatre millions qu'elle devait à la Province méridionale, conformément aux décisions de la « Réunion au Sommet ».

Il nous reste à dire un mot de la maison d'Héverlé I, où vivaient les Salésiens universitaires francophones.

A la suite de la décision politique de scinder l'université de Louvain en une université de langue néerlandaise à Leuven (Louvain), et une université de langue française installée dans le Brabant wallon à Louvain-la-Neuve, la Province de Belgique-Sud décida d'abandonner la maison d'Héverlé I. Celle-ci retourna, moyennant compensation convenable, à la Province de Belgique-Nord qui y installa ses étudiants en philosophie. Ceux-ci s'inscrivirent à un « consortium », c'est-à-dire à un séminaire commun à plusieurs congrégations religieuses. Situé aux abords de Louvain, ce consortium dispensait l'enseignement de la philosophie et de la théologie.

En 1964 les philosophes de Belgique-Sud, installés à Farnières (Grand-Halleux) et devenus trop peu nombreux, rejoignirent le scolasticat des Salésiens français à Andrésy, non loin de Paris. En 1965 les novices quittèrent aussi Farnières pour le noviciat français de Dormans, en Champagne.

* * *

Au cours de ces pages il a beaucoup été question de maisons de formation: noviciats, scolasticats de philosophie, de théologie; de maisons pour Sa-

lésiens inscrits à l'université de Louvain. Toutes ces structures étaient peuplées de jeunes Salésiens. Ils provenaient, en grande majorité, de nos sections gréco-latines.

Ces sections n'étaient pas ouvertes au premier venu. Leur recrutement se faisait selon certains critères: qualité de la famille, esprit de piété, générosité...

A partir de l'année 1951 ces sections connurent des transformations qui leur enlevèrent peu à peu leurs caractéristiques essentielles.

L'Etat belge commença à donner, en 1951, des subsides-traitements aux enseignants des écoles « libres » d'enseignement général. Les écoles de latin purent ainsi engager des enseignants laïcs non salésiens.

En 1958, le Pacte scolaire décida de subsidier plus largement encore l'enseignement libre, à condition qu'il respecte certaines normes, notamment les minima de population scolaire. Dès lors nous dûmes ouvrir plus largement les portes de nos écoles de latin.

Entre-temps l'enseignement tant général que technique se diversifiait. Les écoles qui offraient un large éventail d'options avaient les préférences des parents. Pour étoffer les nouvelles options il fallut accepter une population scolaire de plus en plus nombreuse et... fatalement assez mélangée. Dès lors:

- Nos écoles « pour vocations » devinrent des collèges ouverts à tous.
- De nombreux enseignants laïcs se joignirent ou remplacèrent les Salésiens.
- Les critères de sélection, à l'acceptation des élèves, furent abandonnés.
- Nos « latinistes » ne songèrent plus au sacerdoce ou à la vie salésienne.

Ce serait toutefois une erreur de vouloir trouver dans les avatars de nos sections latines l'unique explication de la diminution des novices salésiens, diminution particulièrement sensible dans la province méridionale. La crise des vocations touchait tous les pays occidentaux.

Il faut trouver de nouveaux modes d'accompagnement des jeunes que Dieu continue à appeler.

Depuis la division de la province unitaire les oeuvres salésiennes n'ont pas cessé de se développer, grâce souvent à nos anciens élèves devenus enseignants dans nos écoles. Les trois provinces issues de l'ancienne province de Belgique ont une existence autonome. On pourra juger de leur évolution en consultant les tableaux statistiques ci-après. Ils ont été établis d'après les annuaires de la Congrégation salésienne.

Au tableau de l'Afrique centrale la lettre K signifie Katanga, le sigle RW signale le Rwanda et le sigle BU le Burundi.

RÉPARTITION LINGUISTIQUE DES SALÉSIENS DE LA PROVINCE BELGE
 AVANT ET APRÈS LA DIVISION DE LA PROVINCE EN 1959

Année de fondation	Année de référence: Répartition linguistique: N = néerlandais; F = français	Province belge unitaire				Province belge méridionale			
		47/48		58/59		59/60		82/83	
		N	F	N	F	N	F	N	F
	<i>Région de langue française</i>								
1891	Liège	15	20	8	20	7	23	4	22
1895	Tournai	9	17	6	23	6	25	3	16
1900	Verviers	3	5	1	3	1	4	—	6
1902	Liège (S. Laurent) (fermé en 20)	—	—	—	—	—	—	—	—
1907	Remouchamps	3	9	3	7	3	8	2	8
1909	Antoing (fermé en 1935)	—	—	—	—	—	—	—	—
1910	Ixelles (fermé en 1923)	—	—	—	—	—	—	—	—
1929	Grand-Halleux	26	8	3	34	3	24	—	8
1948	Mont-Saint-Guibert/Blandain	—	—	2	3	1	3	—	8
1950	Saint-Georges-sur-Meuse	—	—	1	5	2	8	1	5
1955	Ramegnies-Chin (fermé en 1981)	—	(1)	—	(1)	—	(1)	—	—
1958	Welkenraedt (fermé en 1967)	—	—	1	2	1	2	—	—
1959	Woluwe-Saint-Lambert	—	—	—	—	1	13	1	16
1960	Huy	—	—	—	—	—	—	—	3
1969	Luxembourg	—	—	—	—	—	—	—	1
1972	Etterbeek	—	—	—	—	—	—	—	5
1974	Molenbeek (fermé en 1977)	—	—	—	—	—	—	—	—
1980	Schaerbeek	—	—	—	—	—	—	—	7
1982	Hornu	—	—	—	—	—	—	—	3
	Etudiants à Lyon	—	—	—	—	1	11	—	—
1938	<i>Louvain/Leuven</i>	15	3	—	—	—	—	—	—
	Heverlee I	—	—	—	21	—	14	—	—
						26	135	11	108
						Province belge septentrionale			
1924	Heverlee I	—	—	—	—	—	—	8	—
	<i>Woluwe-Saint-Pierre</i>	21	19	27	14	—	—	—	—
	Sint-Pieters-Woluwe	—	—	—	—	17	3	13	—
	<i>Région de langue néerlandaise</i>								
1896	Hechtel	23	1	24	—	26	—	17	—
1902	Sint-Denijs-Westrem	28	1	34	1	36	—	18	—
1904	Groot-Bijgaarden	30	6	77	1	72	—	16	—
1927	Kortrijk	19	—	26	—	26	—	17	—
1934	Oud-Heverlee	42	25	62	—	60	—	24	—
1944	Hoboken	11	—	18	—	17	—	21	—
1947	Herent/Vremde	4	—	5	—	5	—	15	—
1953	Halle	—	—	21	1	28	—	19	—
1954	Helchteren	—	—	7	—	7	—	10	—
1959	Sint-Pieters-Woluwe (Centrale)	—	—	—	—	10	—	21	—
1961	Haacht	—	—	—	—	—	—	13	—
1963	Zwijnaarde	—	—	—	—	—	—	15	—
1964	Heverlee II (S. Paulus-College)	—	—	—	—	—	—	6	—
1966	Bierbeek (fermé en 1972)	—	—	—	—	—	—	—	—
1972	Eeklo	—	—	—	—	—	—	6	—
1978	Breedhout	—	—	—	—	—	—	7	—
		249	120	326	135	304	3	246	—

(1) Salésiens slovaques.

Année de fondation		Province belge unitaire		Province d'Afrique Centrale							
		Année de référence:		1959/1960				1982/1983			
		Répartition des confrères (1)		N	F	N	F	A	E	N	F
1911	Lubumbashi, Collège (K) (2)	11	13	12	11	1	1	4	—	2	2
1914	Kiniama (K)	3	—	3	1	—	—	—	—	—	—
1922	Kafubu, Ecole professionnelle (K)	15	8	16	4	—	2	6	1	2	—
1925	Sakania (K)	2	2	2	1	—	2	4	1	1	—
1927	Kakyelo (K) (fermé en 1980)	7	2	4	1	—	—	—	—	—	—
1930	Kipushya (K)	4	2	9	—	—	—	3	—	—	—
1935	Musoshi (K) (fermé en 1970)	—	3	2	1	—	—	—	—	—	—
1938	Tera (K) (fermé en 1970)	3	1	2	—	—	—	—	—	—	—
1938	Kalumbwe (K) (fermé en 1971)	2	1	2	1	—	—	—	—	—	—
1942	Mokambo (K)	3	—	1	—	—	1	6	—	—	—
1953	Kambikila (K)	—	—	7	2	—	1	6	—	—	1
1953	Kigali, Ecole Kicukiro (Rw)	—	—	13	1	—	—	4	—	2	5
1955	Lubumbashi, Ecole professionnelle (K)	—	—	2	1	—	1	7	—	2	1
1956	Rwesero (Rw) (fermé en 1962)	—	—	6	3	—	1	—	—	—	—
1956	Kafubu, Evêché (K) (fermé en 1982)	—	—	5	3	—	1	—	—	—	—
1957	Lubumbashi, Ruashi (K)	—	—	2	2	—	—	4	1	—	2
1958	Ruwe, Kolwezi (K)	—	—	6	1	—	—	1	—	—	—
	Etudiants à Grand-Halleux	—	—	3	2	3	4	—	—	—	—
	Etudiants à Heverlee I	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—
	Etudiants à Oud-Heverlee	—	—	4	—	—	—	3	—	—	1
1959	Lubumbashi, provincial (K)	—	—	2	—	—	—	—	—	—	—
1959	Kasenga (K)	—	—	2	1	—	—	1	—	—	3
1960	Kansebula (K)	—	—	—	—	—	—	1	2	14	2
1960	Kashobwe (K)	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2
1962	Ngozi (Bu) (fermé en 1979)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1962	Jette: Boortmeerbeek (Belgique)	—	—	—	—	—	—	15	4	—	—
1962	Kicukiro, Parioise (Rw)	—	—	—	—	—	—	1	—	—	2
1963	Kimihurura (Rw)	—	—	—	—	—	—	4	1	1	2
1964	Lubumbashi, Cité des Jeunes (K)	—	—	—	—	—	—	7	—	—	7
1966	Lubumbashi, Maison provinciale (K)	—	—	—	—	—	—	8	—	1	2
1970	Musha (Rw)	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
1970	Lubumbashi, Kenya (K)	—	—	—	—	—	—	1	—	—	3
1970	Lubumbashi, Scolastic. (K) (fermé 1972)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1970	Rukago (Bu)	—	—	—	—	—	—	—	—	1	3
1971	Sambwa (K)	—	—	—	—	—	—	3	—	—	—
1972	Kasumbalesa (K)	—	—	—	—	—	—	4	1	—	—
1973	Lubumbashi, Kasungami (K)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
1976	Butare (Rw)	—	—	—	—	—	—	1	1	4	2
1976	Gatenga (Rw)	—	—	—	—	—	—	2	—	2	1
1977	Kipushi (K)	—	—	—	—	—	—	2	1	—	—
1981	Goma (Rw)	—	—	—	—	—	—	2	—	1	1
	Etudiants à Heverlee II	—	—	—	—	—	—	2	1	—	—
		50	32	105	37	4	14	105	14	33	43

(1) Répartition des confrères:

N = confrères belges d'expression néerlandaise;

F = confrères belges d'expression française;

A = confrères africains;

E = confrères étrangers (ni belges, ni africains).

(2) K = Katanga (actuellement Shaba).

Rw = Rwanda.

Bu = Burundi.